

ARRETE N° 2022 - 10 du 12 janvier 2022

**fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale
et des représentants du personnel
à la Commission Administrative Paritaire
de la catégorie A
de la Région d'Île-de-France**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération CR 2018-017 du 31 mai 2018 « Instances paritaires et élections professionnelles » ;
- VU le procès-verbal récapitulatif des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie A de la Région Ile de France (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) et la proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° 2018-112 du 15 mai 2018 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie A ;
- VU l'arrêté n° 2019-08 du 15 janvier 2019 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel de la commission administrative paritaire de la catégorie A ;
- VU l'arrêté n° 2020-16 du 13 janvier 2020 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel de la commission administrative paritaire de la catégorie A ;
- VU le résultat des élections des conseillers régionaux d'Île-de-France du 27 juin 2021 ;

SUR la proposition du Directeur général des services.

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des représentants de la collectivité territoriale à la commission administrative paritaire de la catégorie **A** de la Région d'Ile-de-France est fixée comme suit :

Présidente	Mme Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régionale Ile-de-France
Membres titulaires	Mme Nathalie TORTRA, conseillère régionale Mme Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale M. Olivier MOUSSON, conseiller régional M. Jean-Philippe LUCE, conseiller régional M. Geoffrey CARVALHINHO, conseiller régional Mme Marianne DURANTON, conseillère régionale
Membres suppléants	Mme Marie-Carole CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale Mme Thi Hong Chau VAN, conseillère régionale Mme Mama SY, conseillère régionale M. Jack-Yves BOHBOT, conseiller régional M. Benoît JIMENEZ, conseiller régional M. Vincent BEDU, conseiller régional M. James CHERON, conseiller régional

Article 2 : Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie **A** de la Région d'Ile-de-France :

• **Groupe hiérarchique 6** :

Membres titulaires	Mme Marie-Françoise PINEDA (CFDT INTERCO-SPP) Mme Isabelle REVERDY (CGT - SPERCRIF)
Membres suppléants	M. Fabrice DELANGRE (CFDT INTERCO-SPP) M. Jean-Michel CRISTINA (CGT - SPERCRIF)

- **Groupe hiérarchique 5 :**

Membres titulaires	M. Gérard CARDONA (CFDT INTERCO-SPP) Mme Delphine BERLING (CFDT INTERCO-SPP) M. Stéphane ASSELINE (CFDT INTERCO-SPP) Mme Elisabeth MAZALTOV (CGT - SPERCRIF) Mme Zahia ZAIDAT (CGT - SPERCRIF)
Membres suppléants	Mme Amel KOUIDER-MONNIOT (CFDT INTERCO-SPP) M. Michel ROSE (CFDT INTERCO-SPP) Mme Muriel REGNARD (CFDT INTERCO-SPP) Mme Cécile VENDROT AL-SULIEHAT (CGT - SPERCRIF) Mme Elise CZERNICHOW (CGT - SPERCRIF)

Article 3 : La commission administrative paritaire de la catégorie A est présidée par Mme Valérie PECRESSE, présidente du Conseil Régional d'Île-de-France. En son absence, la présidence est assurée par Madame CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale et en l'absence de Mme CIUNTU la présidence est assurée par Geoffrey CARVALHINHO, conseiller régional.

Article 4 : L'arrêté n° 2020-16 du 13 janvier 2020 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie A de la Région d'Île-de-France est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PECRESSE